SOMMAIRE

- LES BIODÉCHETS ..... P1&3
- LAURIERS DU CAUCASE ..... P1&4
- RÉVISION DU SAGE P2
- LIGNE V P4
- RENATURATION DES BAS PRÉS P5

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°94

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

2024, LES BIODÉCHETS EN FORME OLYMPIQUE !

A compter du 1er janvier 2024, une nouvelle obligation apparait en matière de tri des déchets.

Elle s'adresse aux collectivités qui ont en charge la gestion des déchets et doivent désormais proposer à leurs administrés une solution de tri à la source des biodéchets. Le Castor encourage tous ses lecteurs à adopter les solutions qui leur seront proposées ! Au sein de la vallée, nos collectivités (Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles-Grand-Parc, Communauté Paris-Saclay, Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères) s'organisent conformément à la loi Agec (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), avec des stratégies différentes ! Mais de quoi parle-t-on, qui est vraiment concerné ?

Quels sont les enjeux ? Le Castor vous informe !

QUE DÉPOSER DANS SON COMPOSTEUR ?

LES DÉCHETS DE CUISINE

- Restes de fruits et de légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc, filtres de café et sachets de thé
- Pâtes alimentaires, pain et riz
- Écales de noix et noyaux

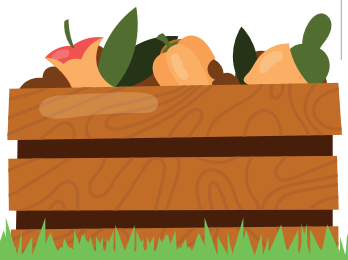

LES DÉCHETS NON ALIMENTAIRES

- Algues (excellent fertilisant)
- Fumier mature
- Tonte de gazon (en petite quantité)
- Feuilles, plantes et fleurs séchées
- Brindilles, paille et foin
- Papier (il est préférable de le recycler)
- Serviettes en papier, essuie-tout
- Tissu fait de fibres naturelles
- Sciure de bois
- Terre

SUITE PAGE 3&4

LE LAURIER DU CAUCASE
Pourquoi freiner son implantation ?

Nous avons la chance d'être environnés de forêts. Pour la plupart ce sont des forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts : plantation, coupes, entretien, accueil du public, ...

Le réchauffement climatique complique aujourd'hui son travail : des maladies s'attaquent aux arbres, des essences ne sont plus adaptées à la région, la sur fréquentation tasse les sols, des plantes indésirables envahissent les sous-bois...

PAR MANQUE DE MOYENS, L'ONF NE PEUT INTERVENIR SUR TOUS LES FRONTS.

▶ Les Amis de la Vallée de la Bièvre souhaitent contribuer à soutenir la biodiversité des forêts en accompagnant l'ONF dans la lutte contre une plante envahissante qu'est le Laurier du Caucase.

SUITE PAGE 3&4

PRUNUS LAUROCERASUS

L'actualités de nos communes

GUYANCOURT

POUR LA LIGNE 18 DU MÉTRO AUTOMATIQUE, C'EST L'ENTRÉE EN PISTE !

La roue de coupe du tunnelier a fait son entrée sur le chantier de la gare de Guyancourt en ce mois de Novembre 2023. C'est dire si le projet avance à grands pas. Dès 2024, le tunnelier, une fois assemblés de tous ses éléments, commencera à creuser le passage souterrain entre les gares de Guyancourt et Satory. Distance d'à peine 4 km, mais passage sous la vallée de la Bièvre avec dénivelé négatif de 40m et des pentes à 7%.

Ici, les chantiers démarrent de toute part : celui de la gare de Guyancourt, celui de la gare de Satory, les nouvelles pistes d'essais moteurs, la gare des Chantiers-qui n'a jamais aussi bien porté son nom-et la préparation des ouvrages annexes. Seule la ZAC de Guyancourt est encore en attente de l'enquête publique. Une enquête publique parcellaire est aussi ouverte du 20 novembre au 9 décembre sur les communes de Guyancourt et Versailles afin de déterminer puis de les exproprier les propriétaires des parcelles impactées en surface et en sous-sol (tréfonds).

L'emplacement des 6 ouvrages annexes dans la traversée des communes de Guyancourt et de Versailles (puits d'accès présents tous les 800m), dans des zones agricoles ou forestières ou à leurs abords immédiats, obligent les associations à redoubler de vigilance. Par exemple, l'emprise de l'OA20 sur une zone agricole serait compensée - selon la Société du Grand Paris que l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière a interrogée - par une renaturation au niveau local. Et l'emprise excessive de l'OA23 sur le plateau Saint-Martin en forêt de Versailles est toujours l'objet d'une réserve de la commission d'enquête.

Enfin, si vous constatez une nuisance pendant ces travaux, vous pouvez toujours contacter Mohamed Mmadi au 07 61 33 26 27 !

BUC

Les travaux du SIAVB se terminent dans le secteur du chemin du Marais. Il s'agit de remplacer le réseau qui récupère toutes les eaux usées de Satory EST, qui date des années 70 et qui était fortement dégradé avec des coudes, des casses et autres dysfonctionnements dont des variations du diamètre des canalisations. C'était LE point noir du territoire en ce qui concerne les débordements de réseaux eaux usées sur le Bassin versant de la Bièvre à Buc.

L'annonce de la modification du PLU de la commune vient d'être faite dans le dernier Buc Info. Les AVB ont demandé d'être associés le plus en amont possible à la procédure, comme ils le font dans toutes les communes de son périmètre d'intervention.

Le dernier conseil municipal a autorisé la commune à signer une nouvelle convention tripartite avec VGP et Grand Paris Aménagement, établissement public qui a pour mission d'agir pour l'aménagement, le renouvellement et le développement urbains et durables en Ile-de-France. Il y a quelques années, la commune avait abandonné la compétence sur sa ZAE au profit de VGP. Une convention est en cours avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) pour exercer une veille foncière avec possibilité de préempter sur toute la commune. Un acteur supplémentaire, introduit dans le processus de décision, va-t-il permettre d'améliorer la qualité de notre Zone d'Activité Economique et la rendre moins gourmande en circulation de poids lourds au bénéfice de tous les Bucois ?

ÉDITO

Qu'implique la baisse de la biodiversité ? Sommes-nous menacé ?

Chacun sait aujourd'hui l'importance vitale des butineurs pour notre approvisionnement en fruits et légumes. Leur irremplaçable et merveilleuse intervention de pollinisation des fleurs ne pourra jamais être assurée de façon artificielle.

Les oiseaux comme les mammifères sont menacés par le recours sans discernement aux produits phytosanitaires qui ont décimé les familles d'insectes et empoisonné nos ressources en eau.

Ces disparitions brutales, et pour certaines irrémédiables, sont reconnues par les experts comme dues à l'être humain.

Bien d'autres manifestations de notre inconséquence s'y ajoutent : algues vertes, océans de plastique, épuisement des ressources fossiles, pollutions chimiques...

A force de se voir en dehors de cette « classe » d'êtres vivants, de se considérer supérieurs et ayant tous les droits sur ses composantes, nous avons fini par ne plus nous sentir concernés.

Les alertes se succèdent, s'additionnent, menaçantes et pourtant ne déclenchent pas les mesures adaptées que l'on pourrait attendre de nos esprits supérieurs.

Il est pourtant prouvé par l'expérience -de Tchernobyl, par exemple- que la nature est plus forte, plus résiliente que l'humain, fragile et très dépendant.

Cette absence de réaction de sauvegarde est étrange et nous interpelle car elle paraît en contradiction avec les réflexes primaires tels que retirer sa main sous la sensation de brûlure.

C'est ce que l'on appelle le « cerveau reptilien », concept censé résumer une fonction du cerveau où siègeraient nos comportements primitifs, comme l'instinct de survie.

Sommes-nous devenus tellement imbus de nous-même, tellement certains de nous en sortir quel qu'en soit le prix ?

Nous tous, en tant qu'êtres humains, faisons partie de la biodiversité. C'est notre faiblesse et notre devoir de solidarité car il est aujourd'hui prouvé que son déclin, déjà bien avancé, nous menace également, puisque nous faisons partie de ce grand équilibre.

S'il écrivait aujourd'hui, il est probable que Jean de La Fontaine nous servirait une fable bien affûtée sur notre inaction.

> Jean-Louis du Fou

HOMMAGE

***Laurent Sainte Fare Garnot**, compagnon de route de l'association dans la durée -il y a œuvré pendant une trentaine d'années- de délégué de Jouy à secrétaire général.*

Engagé et pugnace, il a bataillé contre tout ce qui lui paraissait malvenu ou injuste et les sujets ont été nombreux. Tels que l'urbanisation outrancière de l'Ile de France et ses répercussions locales, la défiguration de nos villages, l'OIN, la ligne 18.

A Jouy, bien sûr, dans la vallée, mais aussi sur le plateau. Sa forte implication a marqué ceux qui ont œuvré à ses côtés.

Soutien de l'agriculture paysanne, en compagnie de Claudine, son épouse, dans le groupe « Saclay Citoyen » il s'est investi dans la gestion de « Terres Fertiles », projet original rassemblant 1200 sociétaires dont la souscription participative a préservé vingt hectares de terres agricoles. Il en a assuré le prolongement en faisant reprendre le projet par « Terres de Lien », malgré la complexité administrative et les résistances.

On ne peut évoquer Laurent sans penser à sa stature, son engagement permanent, sa capacité de travail pour les causes auxquelles il adhérait et qui l'amenaient à passer de longues soirées à peaufiner des réquisitoires...

Son empathie, son inclination à apporter des solutions étaient toujours accompagnées d'un large sourire.

L'un des héritages marquants de Laurent est la brochure Biodiversité, fruit de son investissement dans le projet même, sa rédaction, la recherche de photos et la vérification des informations.

Son rire ponctuant ses déclarations faisait partie du charme qui aidait à faire passer bien des décisions difficiles.

Merci Laurent

Révision du SAGE

Le premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre a été mis en œuvre après avoir été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 19 avril 2017.

C'était une avancée majeure car, avant cela, la Bièvre était « noyée » dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie, bien trop grand pour prévoir des mesures spécifiques correspondant aux caractéristiques propres à notre petite rivière.

Après cinq ans de fonctionnement et pour tenir compte de l'évolution du climat, il est apparu nécessaire de préciser et d'améliorer certaines règles, particulièrement celles portant sur la gestion des eaux de pluie et la protection des zones humides.

Une révision simplifiée du SAGE a été entreprise pour répondre à ce besoin. Elle vient de s'achever et le SAGE révisé est officiellement entré en vigueur le 12 juillet 2023.

CINQ DÉPARTEMENTS SONT CONCERNÉS : 91, 92, 94, 78 ET 75.

Les communes ont trois ans pour introduire les nouvelles règles dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais **les nouvelles mesures sont dès à présent opposables pour tout projet d'aménagement ou de construction**.

Le SAGE a pour principal objectif d'atteindre le bon état écologique de la rivière.

Zone humide à Bièvres, bassin des Damoiseaux

POUR CE FAIRE, IL S'AGIT DE :

- préserver son lit mineur et ses berges (d'où le programme ambitieux de réouverture de la rivière partout où c'est possible).
- encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides (le bon état écologique d'une rivière nécessite 15% de zones humides dans son bassin versant. Le bassin versant de la Bièvre n'en compte plus aujourd'hui que 1%).
- protéger les zones naturelles d'expansion des crues (espaces de développement de la biodiversité et zones de protection contre les inondations).
- encadrer la gestion à la source des eaux pluviales (pour permettre l'infiltration au plus près de la source afin de recharger les nappes phréatiques, empêcher la surcharge ou le débordement des réseaux, éviter le choc ou le débordement de la rivière et les inondations). L'apport d'humidité favorise une végétation diversifiée et abondante.

Tous ensemble nous pouvons agir pour relever le défi de l'eau dans les années qui viennent.

LES LOGES-EN-JOSAS

Les travaux du groupe scolaire commencent cet automne et s'étaleront sur 2 ans. Ce réaménagement des locaux scolaires, périscolaires et associatifs ainsi que le déplacement de la crèche dans des locaux neufs s'inscrivent dans la politique de développement durable de la commune. En effet, ces travaux incluent l'isolation énergétique complète des bâtiments, le remplacement d'une chaudière à gaz par une chaudière à bois, désimperméabilisation des cours d'écoles et végétalisation avec création d'ilots de fraicheur ainsi que la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour soulager les réseaux et arroser les espaces verts.

Après une première année réussie, les maraîchers de la « Ferme de Loges » souhaitent associer des arbres fruitiers aux cultures légumières. Une campagne de financement participatif a été lancée début novembre afin de planter dans le courant de l'hiver des pommiers, poiriers, cognassiers, kiwis et vignes de table.

JOUY-EN-JOSAS

▶ LA MUNICIPALITE SEMBLERAIT IGNORER LE SITE CLASSE.

Au moins deux sujets l'illustrent :

Premier en date, le château du Bois du Rocher. Un acheteur s'en porte acquéreur pour y faire un lieu de réception, y installe une orangerie en mai 2017, sans attendre l'autorisation ministérielle. Un permis précaire, délivré le 13 mars 2020, assorti de prescriptions régularise son installation pour recevoir des manifestations tout en permettant de réhabiliter le château. Délivré pour une durée d'un an, l'orangerie aurait dû être démontée au plus tard le 13 mars 2021 et les lieux remis dans leur état initial. Aujourd'hui, la décision du ministre n'a toujours pas été respectée et la commune n'a pas agi à temps pour l'exiger.

Le second concerne le projet du Montcel, opération de prestige dont le chantier a très largement débordé le planning initial. A quelques semaines de l'ouverture, se pose le problème de la circulation des poids lourds qui seront amenés à approvisionner l'hôtel. Classé bien avant la vallée, le site est soumis à des contraintes connues dès le départ et notamment la configuration restreinte des accès. Il semble que cet aspect ait été complètement délaissé et les solutions de « dernière minute » évoquées sont tout à la fois irréalistes et ne prennent pas en compte les impératifs légaux du classement.

Humeur de poète

Notre eau s'appelle Bièvre. On s'y promène, on s'en amuse, et pourtant elle représente une puissance profonde et dangereuse. Telle qu'anciennement dénoncée par le Yi King, le sacré livre des chinois.

Protégée en 1972 par inscription du site, mais égout pour d'innombrables pollueurs, par ses sentiers dégoulinant pendant les pluies, Bièvre fut transformée dans notre Haute Vallée. En son V profond, en ses marécages, 400 000 m3 de terre furent déblayés de chantiers parisiens. De plus, une administration désinvolte installa un insalubre Paris-sur-plage, vite fermé en raison de cas de poliomyélite!

L'écoulement des eaux est désormais gouverné à distance. On abaissa récemment l'étang de la Minière en prévision d'inondations. Il déplaît pourtant toujours autant aux contempteurs des anciens moulins, des barrages artificiels, aux rêveurs d'une rivière idéale.

Un cours d'eau parallèle à la Bièvre a presque disparu, c'est le ru de Marivel. Il n'a plus qu'une branche sud alimentant l'aristocratique Saint Cloud, parc de Philippe d'Orléans.

Bièvre parfois fut fleuve, à sec souvent, marécageuse toujours. Nature encombrée de branchages et de troncs, qu'habitèrent sans doute des castors, gros consommateurs d'arbres, beber étant leur nom gaulois. Bièvre aux biefs nombreux, ce que rappelle l's mystère de la ville de Bièvres.

SUITE DE LA PAGE 1 (En 2024, les biodéchets en forme olympique !)

TRI SÉLÉCTIF QUELS ENJEUX ?

Les débuts du tri sélectif en France remontent à 1992 avec la loi Royal qui a enfin obligé les communes à valoriser et recycler les déchets. Mais 30 ans plus tard, le tri n'est toujours pas pratiqué à la hauteur des enjeux. En effet, une opération de "caractérisation" a eu lieu sur notre territoire cette année, consistant à analyser la composition des poubelles d'ordures ménagères des habitants de Versailles Grand Parc. Un échantillon de 500 kilos a été prélevé sur 12 camions poubelles provenant de 12 communes de l'agglomération.

IL EN RESSORT QUE SUR 100 KILOS DE CES DÉCHETS, 71 KILOS ÉTAIENT RECYCLABLES ! DONT :

EMBALLAGES ET PAPIERS | TEXTILE, DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) | VERRE | BIODÉCHETS

LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE ENQUÊTE :

1 **>> LE POTENTIEL DE RÉDUCTION DE NOS DÉCHETS RESTE ÉNORME !**
71 % de l'échantillon évoqué plus haut aurait pu être valorisé au lieu d'être incinéré !

2 **>> LA MOITIÉ DE CES PERTES RÉSULTE D'UNE APPROPRIATION INSUFFISANTE DU GESTE DE TRI PAR LES HABITANTS** les solutions de tri pour les emballages, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et le verre sont en place. A la maille régionale, l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets de l'Institut Paris Région) constate que le taux de captage des papiers-emballages par le tri sélectif ne s'élève qu'à 40 % des volumes, malgré tous les efforts déployés et l'extension des consignes de tri depuis le début de cette année.

3 **>> ENFIN LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT UN TIERS DE NOS POUBELLES D'ORDURES MÉNAGÈRES** et la quasi-intégralité de ce flux part actuellement à l'incinérateur, faute de déploiement de solution de tri à la source.

▶ Les biodéchets, que sont-ils, où vont-ils, comment mieux les trier et qu'en faire ?

EN PRATIQUE, QUELS SONT LES BIODÉCHETS À TRIER ?

• Les déchets verts, issus de nos jardins : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, bois issu de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies. Pour ces déchets verts le compostage à domicile est préférable chaque fois que c'est possible sinon la collecte est en place via les bacs marron ou les sacs dédiés.

• Les déchets alimentaires issus du gaspillage alimentaire (produits périmés non consommés) ou déchets issus de restes de repas ou de préparation de repas. C'est le tri de ces déchets à la source qui entre en vigueur au 01/01/2024 et tout reste à faire !

POURQUOI TRIER LES BIODÉCHETS ?

Trier les biodéchets présente des bénéfices importants :

• Une réduction du bilan carbone du secteur à travers la réduction de leur transport et la réduction du volume de déchets à incinérer : moins de volumes transportés, moins de volumes incinérés ce sont des émissions de CO_2 évitées !

• La possibilité de valorisation par le biais du compostage ou de la méthanisation, ce sont des opportunités de production d'amendements naturels à l'échelle locale ou de production d'énergie sur le territoire.

Le brûlage des déchets verts est interdit depuis 2011 !

Les réalisations dans nos communes :

Médaille d'or : le SIOM qui gère les déchets de Saclay, Vauhallan et Igny.

Le SIOM propose depuis avril 2022 la collecte en porte à porte des biodéchets sur la base du volontariat aux habitants de pavillons, dispositif élargi en novembre 2022 à l'habitat collectif. Les biodéchets ainsi collectés sont acheminés vers une installation de méthanisation située en Seine et Marne. Actuellement, 5000 foyers se sont portés volontaires, mais tout est prêt pour accueillir les nouveaux volontaires !

Médaille d'argent : VGP et SQY ex-aequo (Guyancourt, Buc, Les Loges, Jouy, Bièvres)

Les deux agglomérations poursuivent le déploiement des composteurs individuels et collectifs. Solution de proximité qui n'engendre pas de besoin de transport et donc la plus neutre possible en émissions de CO_2. Mais ce compostage local est difficile pour nombre de résidences, exclut les biodéchets d'origine animale, et offre des opportunités de valorisation très imparfaites. N'attendez plus pour commander votre composteur et vous former, ce sera déjà un très grand pas !

Médaille de bronze : la CPS pour les communes en gestion directe (Verrières)

A la date de l'interview, une étude était en cours pour définir la solution à mettre en place, on compte sur la réactivité des élus concernés pour prendre la bonne décision dans les temps impartis !

Le RER C devient « Ligne V » dans la vallée de la Bièvre

À partir du 4 décembre, le service RER C sera remplacé dans la haute vallée par la « Ligne V » (V comme Vallée). Il sera assuré par des navettes réalisant des allers-retours entre Versailles Chantiers et Massy-Palaiseau.

Ces navettes remplaceront sur ce tronçon la grande boucle du RER C allant aujourd'hui de Versailles-Château Rive Gauche à Versailles Chantiers en passant par la Vallée de la Bièvre.

Elles utiliseront des rames Z5600 à 2 niveaux composées de 4 voitures et permettront la correspondance sur le même quai à Massy avec le nouveau T12 qui entrera en service le 10 décembre entre Massy et Évry.

Ce n'est pas une révolution puisque le T12 n'est pas prévu d'être prolongé jusqu'à Versailles pour le moment. Mais les nouveautés sont nombreuses et visent à une nette amélioration du service (et il y a de quoi faire !) : meilleure régularité grâce à l'indépendance du reste de la ligne C ; premier train à 5h15 à Versailles et 6h à Massy ; extension des plages d'heures de pointe avec une navette toutes les 15 mn de 6h30 à 10h le matin et

16h30 à 21h15 le soir (fréquence de 30 mn comme aujourd'hui en heures creuses) ; un train supplémentaire à 23h15 au départ de Versailles Chantiers ; emport des vélos possible à toute heure avec 8 racks disponibles au centre de la rame.

La vallée de la Bièvre marquera l'identité de ce nouveau service à travers des photos et des textes dans la rame et sur les quais.

La réalisation de ce projet d'un type nouveau a été menée tambour battant par la SNCF en concertation avec les élus de la Vallée.

Espérons que le succès sera au rendez-vous, le service offrant aux Franciliens comme aux visiteurs une alternative à la route !

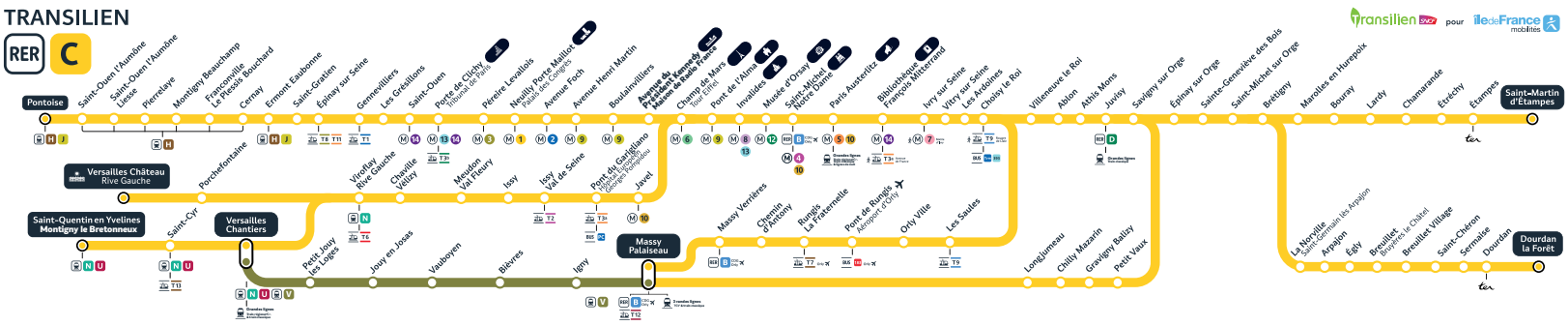

SUITE DE LA PAGE 1 (Le laurier du Caucase)

Planté en grand nombre dans les jardins pour faire des haies, ses fruits sont disséminés par les oiseaux qui répandent les noyaux -les graines- dans les forêts. Il se développe au détriment des essences locales, chênes, châtaigniers, hêtres,... et répand dans le sol un poison qui stérilise le sol.

Son feuillage résistant à l'hiver, étouffe la végétation alentour, fait de l'ombre et gêne le développement des fleurs qui sortent au printemps, comme l'anémone des bois ou la jacinthe.

La faune, elle aussi, en pâtit. Le Laurier du Caucase est une espèce importée d'Europe orientale et d'Asie Mineure. Nos insectes ne connaissent pas cette plante qui n'est donc pas un abri ou un garde-manger pour eux.

Non seulement le Laurier du Caucase pousse très vite, mais il est très fort en techniques de reproduction :

- il suffit de laisser un rameau au sol ou une racine en terre pour qu'il reparte, c'est souvent le cas lors du dépôt sauvage de déchets verts en forêt.
- les basses branches marcottent en développant des racines qui portent de nouveaux sujets.
- les racines peuvent développer de multiples rejets à distance du pied d'origine.
- coupé au ras du sol, il repart de plus belle, encore plus vigoureux.

CONTRIBUER A L'ERADICATION DES LAURIERS DU CAUCASE EN FORET

Très reconnaissable grâce à ses feuilles persistantes bien particulières, il est possible de l'éradiquer en intervenant tôt. Bien sûr, le travail est alors plus facile.

Le protocole défini en partenariat avec l'ONF, est l'arrachage des petits sujets avant qu'il soit impossible de les éradiquer sans faire appel à des moyens techniques importants (tronçonneuses et pelles mécaniques) Dans le cadre d'ateliers, des équipes de bénévoles procèdent à l'arrachage des jeunes pousses de lauriers dans les espaces forestiers publics. Cette première phase d'intervention permet de stopper l'envahissement. Les AVB mettent à disposition l'outillage nécessaire.

Une question se pose : la contradiction entre la gestion des plantes envahissantes et la persistance de leur commercialisation. Intervenir en aval par la lutte ne peut se révéler efficace que par la gestion préventive en amont et l'information.

La filière du végétal est particulièrement concernée : producteurs, distributeurs, et collectivités territoriales et paysagistes qui les utilisent.

Cette démarche ne trouvera son efficacité à terme qu'en promouvant des plantes alternatives non invasives et locales.

BIÈVRES

Un nouveau lotissement, de 73 logements, le "domaine du Haut bois", vient d'être livré, au 115 rue de Paris, au niveau de la Porte jaune. Le retard pris sur la loi SRU pousse à la densification du tissu urbain de Bièvres pour parvenir à un quota de 25 % de logements sociaux. 12 maisons et des logements sont encore programmés au 41 rue de Paris. 40 appartements et 10 maisons sont prévus sur le site de l'entrepôt de la scierie Lafon. Une page de l'histoire de Bièvres qui se tourne...et en perspective une aggravation de l'engorgement de la rue de Paris et du centre-ville...

La gare de Bièvres va être automatisée avec le démarrage de la navette Massy-Versailles. Une vieille dame chère aux Bièvrois, qui a fêté cette année ses 140 ans, elle va recevoir une nouvelle affectation, encore à définir.

Situé en site classé, le Poney-club de Montéclin saisit l'occasion des Jeux Olympiques pour déposer un permis de construire provisoire qu'il souhaite voir devenir définitif à l'issue de ceux-ci. Les AVB s'assureront que, si l'autorisation préalable requise de la part des Sites l'autorisait, cette installation soit démontée à l'issue des Jeux.

SACLAY

Une polliution passée peut ressurgir à tout moment !

De petits tubes de contenu non identifiable avaient été repêchés dans la mare « du Tonkin », au Val d'Albian.

L'hypothèse d'une incivilité a été écartée car le lieu avait servi de décharge à un ancien laboratoire pharmaceutique. Les analyses commandées par la mairie ont conclu à l'innocuité des produits présents dans ces piluliers. Aucun risque particulier n'ayant été identifié, un nettoyage de surface a été réalisé par les agents municipaux et l'accès a été réautorisé au public.

En juin, les AVB étaient présents à la « Fête des étangs ».

En septembre, le forum inter-communal de la transition écologique s'est ouvert à l'espace « Jeanne-Moreau » par une soirée conférence sur le thème de l'eau du Plateau de Saclay.

Une diversité de l'assistance bien représentative du pluralisme recherché : communes limitrophes, associations, agriculteurs ...

Un regret, trop de Saclaysiens ont raté l'ambiance conviviale, les belles prestations du SIAVB et de l'ADER, et le débat intéressant qui s'est ensuivi.

L'objectif des AVB est de constituer des équipes de bénévoles pour intervenir au plus près dans les forêts qui entourent nos villages.

Actuellement, les parcelles définies par l'ONF sont situées au Bois des Metz, en forêt domaniale de Versailles. En fonction du recrutement espéré, nous étendrons cette action dans les espaces les plus infectés de nos forêts domaniales.

Pour rejoindre les AVB vous pouvez postuler comme responsable animateur et/ou comme intervenant bénévole.

Pour connaître les dates des ateliers et vous inscrire, rendez-vous sur le site bievre.org et laissez un message.

IGNY

Afin de préserver le cœur historique du bourg, la municipalité prépare une modification du PLU. La première étape a été une concertation avec les associations environnementales, dont les AVB, pour définir les mesures souhaitables. Les AVB suivront ce dossier avec attention pour que leurs préconisations soient prises en compte, mais on peut être raisonnablement optimistes, vu la qualité des échanges.

La commercialisation du premier immeuble du programme Joliot Curie a débuté. 54 logements, 71 places de parking soit environ 20% de moins que les normes, car deux voitures partagées, réservées aux résidents sont prévues. Excellente initiative si les nouveaux résidents sont prêts à se passer de leur seconde voiture, ce qui n'est pas certain. Avec les travaux et la création de nouveaux équipements publics, le stationnement et la circulation dans le quartier risquent de devenir problématiques. Dossier à suivre également.

VAUHALLAN

▶ AVANCEMENT DU PLU 3

Depuis le vote du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en février 2022, le nouveau PLU semble marquer le pas.

Mais pour avancer sur ce PLU, la commune doit d'abord résoudre le problème du nombre de logements sociaux à réaliser !

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose à Vauhallan 25% de logements sociaux, soit plus de 200.

Aujourd'hui : Réalisations plus les encours sont au nombre de 99.

Le Préfet de l'Essonne a prononcé la carence de Vauhallan. Conséquences pour la commune : Amende annuelle de 55 000 €

Le maire a engagé plusieurs échanges avec le sous-Préfet de Palaiseau pour faire reconnaître les spécificités de la commune et son impossibilité à réaliser les Logements sociaux exigés par l'absence de terrains disponibles.

Le Sous-Préfet est venu visiter la commune en février. Mais il n'y a pas d'avancée dans les discussions.

Déclarés inconstructibles par la précédente municipalité, certains terrains de l'abbaye redeviendront constructibles au PLU 3. Reste maintenant à étudier, avec la commissions des sites, la possibilité de réaliser des logements sociaux sur la partie de ces terrains classés redevenue constructible.

LES BAS PRÉS

Depuis la crue de 1982, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre a créé des bassins de rétention d'eau de pluie dont les vannes sont pilotées à distance. Les Bas Prés, situés en zone inondable, exercent déjà leur rôle d'expansion de crues pour un volume de 29 817 m³ qui passe après travaux à 39 952 m³ soit une augmentation de 33 %.

Le décanteur en béton supprimé, la Bièvre retrouve ses méandres historiques, qui ralentissent son cours et lui apportent les qualités favorables à la diversité.

L'abattage de certains arbres a été rendu nécessaire (dont de nombreux lauriers du Caucase invasifs)

Avec le concours de la population, 2 000 arbres et plantes de zone humide seront plantés au printemps.

Vigilant du bon usage des fonds public, le SIAVB pilote et finance partiellement ces travaux qui représentent un coût total de 500 000 €, financés :

- 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- 20 % par le SIAVB

Ces travaux vont améliorer la qualité de l'eau, limiter les risques d'inondations, favoriser le développement de la biodiversité. La promenade des Bas-Prés en sera agrandie et gagnera en agrément : les vues seront dégagées et la rivière plus visible.

Le bassin des Bas Prés dans quelques mois. Ici, la Bièvre à Damoiseaux, à Bièvres.

▶ ADHÉRER AUX AVB

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

☐ **COTISATION**

◯ **Membre** 20 € ◯ **Famille** 30 € ◯ **Soutien** 40 € ◯ **Bienfaiteur** 100 € ◯ **Jeune** (- de 25 ans) 4 €

☐ **DON**

Montant libre €

Adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires **www.bievre.org/adhesion-avb/**

Ci-joint un chèque de à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

▶ Date & signature

▶ Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.

CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres
E-mail : avb@bievre.org • www.bievre.org • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Liberté en vigueur.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Directeur de la publication : Jean-Louis du Fou - ISSN 0983.293
Conception graphique : www.stephanesoubrie.com. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés - Photos : tous droits réservés AVB. P2 & 5 : SIAVB
Adresse postale : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres